

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 6 novembre 1951.-

N° 2914/S.M.

Objet:
Carte d'assistance médicale
aux colons (Mr Nahoé).-



cl

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous envoyer, en double
exemplaire, la demande de Monsieur Nahoé concernant la carte
d'assistance médicale, accompagnée des renseignements requis.

J'émet un avis favorable à l'obtention de la
dite carte, l'intéressé justifiant des conditions requises:
situation financière et charges familiales, réputation d'hon-
nêteté et de moralité bien établie, enfin et surtout l'activi-
té que l'intéressé compte exercer répondant aux vœux du
Gouvernement tendant à promouvoir l'essor d'industrie nouvelle.
Le demandeur connaît le métier qu'il a précédemment exercé
en Belgique.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAULX,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-